



**MINISTÈRES
ÉDUCATION
JEUNESSE
SPORTS
ENSEIGNEMENT
SUPÉRIEUR
RECHERCHE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

Direction générale des ressources humaines

RAPPORT DU JURY

SESSION 2026

Concours : Psychologue de l'éducation nationale interne

Spécialités :

- **Éducation développement et apprentissages (EDA)**
- **Éducation développement et conseil en orientation scolaire et professionnelle (EDO)**

Rapport de jury présenté par :

Stéphane Villar, inspecteur général de l'éducation, du sport et de la recherche,

Président du jury

et

Ellen Thompson, inspectrice générale de l'éducation, du sport et de la recherche,

Vice-Présidente du jury

Remerciements

La session 2026 du concours externe et du troisième concours des psychologues de l'Éducation nationale s'est déroulée en toute sérénité grâce à un travail d'équipe et une mobilisation remarquable de l'ensemble des contributeurs. C'est une condition essentielle lorsque l'on s'apprête à recruter les futurs cadres d'une profession réglementée au bénéfice du service public de l'Éducation. Détecter les talents, recruter les hommes et les femmes qui seront aux côtés des élèves et des familles, celles et ceux qui rassureront et accompagneront le projet personnel de l'élève, par leur analyse et leur expertise professionnelle.

Nos premiers remerciements vont à Monsieur le proviseur du lycée Marceau de Chartres qui a accepté de reprendre l'accueil des épreuves orales des deux concours, avec le soutien du secrétaire général et des équipes d'agents techniques des établissements d'enseignement. Tous se sont rendus disponibles et se sont impliqués pour offrir, aux candidats comme aux membres du jury, des conditions d'accueil et de travail de grande qualité durant les vacances scolaires de Printemps de la zone B.

Nous exprimons aussi nos remerciements aux agents de la direction générale des ressources humaines du ministère de l'Éducation nationale, de l'Enseignement supérieur et de la Recherche, qui, par leur efficacité et leur disponibilité, ont facilité le travail du directoire et ainsi ont contribué au bon déroulement des épreuves.

Nous tenons enfin à exprimer notre gratitude à l'ensemble des membres du jury qui, tout au long des travaux, ont fait preuve de professionnalisme, de souplesse, d'implication constructive et, de bonne humeur.

Nous adressons aussi au directoire, nos remerciements appuyés pour sa contribution qui aura été déterminante, à l'esprit collégial et à la confiance mutuelle, notamment lors de la préparation des délibérations. Nous en profitons ici pour saluer également l'implication du secrétaire général des épreuves EDA, et qui a su accueillir son homologue et nouvelle secrétaire générale EDO.

Stéphane Villar

Inspecteur général de l'Éducation, du Sport et de la Recherche

Table des matières

Remerciements	2
Table des matières	3
Avant-propos	5
1. Données générales	6
1.1. Nombre de postes offerts et de candidats admis	6
1.2. Le cadre d'évaluation fixé au jury par la présidence du concours	7
1.3. Les dix conseils essentiels aux futurs candidats	7
2. Les épreuves des concours.....	9
2.1. Un recrutement de cadres de catégorie A au sein du ministère de l'Éducation nationale	9
2.2. Les missions spécifiques du PsyEN au sein du système éducatif	9
2.3. Les compétences évaluées à toutes les phases des concours	9
2.4. Les critères d'appréciation du jury	10
3. Réussir les épreuves d'admissibilité	10
3.1. Présentation des épreuves.....	10
3.2. Nature des épreuves	10
3.2.1. Connaissance du système éducatif.....	10
3.2.2. Étude de dossier	11
3.2.3. Critères d'évaluation du jury	11
3.2.4. Qu'est ce qui caractérise une épreuve réussie au travers d'une copie ?	12
3.2.5. Quelles sont les difficultés les plus fréquemment rencontrées ?.....	12
3.3. Les conseils du jury pour préparer les épreuves écrites	12
3.3.1. En amont de la passation du concours.....	12
3.3.2. Le jour des épreuves du concours.....	13
4. Réussir les épreuves d'admission	14
4.1. Présentation des épreuves.....	14
4.2. Nature des épreuves	14
4.2.1. Analyse d'une problématique	14
4.2.2. Étude de situation	14
4.2.3. Critères d'évaluation du jury	15
4.2.4. Qu'est-ce ce qui caractérise une épreuve réussie au travers d'une épreuve orale ?	16
4.2.5. Quelles sont les difficultés les plus fréquemment rencontrées ?.....	16
4.3. Les conseils du jury pour préparer les épreuves orales	16
4.3.1. En amont de la passation du concours.....	16
4.3.2. Le jour des épreuves orales du concours	17

Annexe 1.....	19
Sujets.....	19
Epreuves d’admissibilité	19
Questionnement relatif à la connaissance du système éducatif et à la place de la psychologie dans l’éducation nationale.....	19
Eléments de corrigé.....	20
Étude de dossier portant sur l’exercice de la fonction de psychologue de l’Éducation nationale dans le système éducatif	25
Épreuves d’admission en EDO : Quelques exemples de questions posées et abordées lors de l’épreuve « analyse de problématique »	30
Épreuves d’admission en EDA : Quelques exemples de questions posées et abordées lors de l’épreuve « analyse de problématique »	30
Exemple d’étude d’une situation individuelle nécessitant une intervention du psychologue de l’Éducation nationale, spécialité EDO	31
Exemple d’étude d’une situation individuelle nécessitant une intervention du psychologue de l’Éducation nationale, spécialité EDA	32
Annexe 2.....	33
Textes réglementaires	33
Composition du jury	33
Annexe 3.....	35
Résultats aux épreuves d’admissibilité EDO/EDA aux deux concours	35
Bilan des épreuves d’admission EDO/EDA aux deux concours.....	36

Avant-propos

Le concours de recrutement des psychologues de l'Éducation nationale donne lieu à la suite de chaque session, à la publication d'un rapport qui a pour objet d'informer les candidats sur ses exigences et ses modalités. À cet effet, ils trouveront ci-dessous un bilan et une analyse du déroulement des épreuves du concours 2026, ainsi que des conseils pour la préparation de la prochaine session.

Les annexes fournissent des informations complémentaires concernant les statistiques et les sujets. Pour information, le lecteur retrouvera ici plusieurs acronymes souvent utilisés dans le rapport, dans le cadre de l'exercice professionnel :

- **PsyEN** pour psychologue de l'Éducation nationale ;
- **EDO** pour éducation, développement et conseil en orientation scolaire et professionnelle ;
- **EDA** pour éducation, développement et apprentissages.
- **RASED** pour réseau(x) d'aides spécialisées aux élèves en difficulté
- **CIO** pour centre(s) d'information et d'orientation
- **EBEP** pour élèves à besoins particuliers

En outre le terme « *candidat(s)* » sera utilisé de façon neutre et générique et inclura le(s) candidate(s) et le(s) candidat(s).

Le cadre réglementaire de la session 2026 du concours externe est celui de l'arrêté du 3 février 2017 en fixant les modalités d'organisation, c'est-à-dire sans changement par rapport aux années précédentes.

Concernant le troisième concours (aussi dénommé « troisième voie »), le cadre réglementaire était celui de l'arrêté du 3 février 2017 ; il s'agissait de la troisième session de cette modalité, ouverte aux candidats justifiant d'au moins cinq années d'exercice comme psychologue dans le secteur privé.

Ce rapport présente les éléments de bilan et d'analyse à la fois pour le concours externe et le concours troisième voie. La grande majorité des candidats au concours externe ou au troisième concours ont ceci de commun qu'ils n'ont pas nécessairement fait l'expérience du système éducatif de manière approfondie. Les conseils proposés et rassemblés dans ce rapport seront donc utiles aux uns et aux autres.

1. Données générales

1.1. Nombre de postes offerts et de candidats admis

Le nombre de postes offert mis au concours externe en 2026 est en baisse par rapport à la session 2025, soit, 160 postes répartis en, 80 postes en EDO et, 80 postes en EDA.

Pour le troisième concours, cinq postes étaient proposés en EDA et, trois postes en EDO.

Après un fléchissement en 2025, le nombre de présents aux deux épreuves écrites augmente dans la spécialité EDO pour dépasser le niveau de 2024 mais poursuit une déprise dans la spécialité EDA.

Le directoire forme l'espoir que les sessions à venir verront, dans la spécialité EDO et dans la spécialité EDA, un plus grand nombre de candidats se présenter, en conservant la qualité des préparationnaires aux concours.

Bien que les concours semblent relativement plutôt accessibles en termes de réussite au regard du ratio inscrits/candidats, le jury a veillé à ce que les préparationnaires satisfassent pleinement aux exigences des concours de recrutement dans la fonction publique d'État, disposant des prérequis indispensables et spécifiques à l'exercice du métier de psychologue de l'Éducation nationale. En conséquence, si tous les postes ont pu être pourvus dans la spécialité EDO, ce ne fut pas le cas dans la spécialité EDA pour cette session 2026 (comme pour la session 2025) au concours externe.

Session 2026 Concours Externe	PSYEN EDA	PSYEN EDO
Postes offerts	80	80
Candidats inscrits	206	229
Candidats présents	92	133
Candidats admissibles	84	120
Candidats admis	64	80

Session 2026 3ème Concours	PSYEN EDA	PSYEN EDO
Postes offerts	5	3
Candidats inscrits	21	13
Candidats présents	8	2
Candidats admissibles	7	2
Candidats admis	5	2

1.2. Le cadre d'évaluation fixé au jury par la présidence du concours

Pour les candidats du concours externe

Le jury prend en considération que les candidats ne disposent pas forcément d'une vision parfaite du fonctionnement du système éducatif. Il s'attache donc à repérer leur capacité à se projeter dans les missions pour lesquelles ils postulent. Une préparation sérieuse au concours, la mobilisation des connaissances et des compétences acquises lors de leur formation et de leurs expériences, doivent permettre aux candidats de faire la démonstration de leur potentiel. L'actualisation des connaissances théoriques, la prise en considération des grands enjeux du système éducatif dans ses évolutions (réformes, crises, priorités dans les politiques éducatives...) constituent autant de points d'appui à la réussite de cet exercice.

Pour les candidats du troisième concours

Le jury n'attend pas que les candidats connaissent le système éducatif de « l'intérieur » et encore moins qu'ils en maîtrisent toutes les subtilités. Il s'attache avant tout à repérer leur capacité à en appréhender les grands enjeux et, de fait, la place spécifique qu'occupe le PsyEN. L'expérience acquise comme psychologue dans un secteur autre que le service public de l'Éducation nationale est souvent un atout au regard des compétences acquises. Toutefois, le candidat doit pouvoir également se projeter dans un nouvel environnement professionnel différent du secteur privé, ou du secteur associatif. Ainsi, comme pour le concours externe, une préparation rigoureuse est nécessaire. A cette fin, la prise en considération des grands enjeux du système éducatif dans ses évolutions (réformes, crises, priorités dans les politiques éducatives...) constitue autant de points d'appui à la réussite de cet exercice.

1.3. Les dix conseils essentiels aux futurs candidats

Les dix conseils qui suivent ne sauraient être exhaustifs mais la présidence du jury a souhaité synthétiser les retours écrits qu'ont pu faire les commissions d'interrogations au regard des observations formulées par ses membres durant cette session. Les pages qui suivent justifieront les points ci-dessous :

1. Être authentique et faire preuve de sincérité est une façon très « naturelle » de garantir sa propre cohérence dans son exposé, son raisonnement, et constitue un socle solide pour exposer ses convictions professionnelles.
2. Repérer la/les thématique(s) et les enjeux de la situation proposée, afin de pouvoir argumenter son propos à l'aune des différentes approches possibles.
3. S'entraîner à la problématisation d'une situation permet, lors du concours, d'éviter la simple paraphrase, voire de s'en tenir à des poncifs ou des généralités, ces derniers n'ont, au mieux, aucune plus-value.
4. Argumenter, prendre position et ne pas s'enfermer dans des aspects purement techniques (descriptifs laborieux des différentes batteries de tests par exemple), pire, sans lien avec la thématique de l'épreuve.

5. S'appuyer sur des références théoriques et bibliographiques comme hypothèses de travail ou, venant en appui d'un plan de prise en charge. Il ne s'agit pas de donner un catalogue de solutions, mais bien de présenter des priorités et donc des solutions élaborées pour répondre à une situation, en témoignant d'une compréhension des enjeux.
6. S'abstenir d'interpréter/d'extrapoler les situations proposées lorsque l'on ne dispose pas des données et plus encore, de poser des diagnostics. Le jury n'attend pas un diagnostic médical : le PsyEN réalise des entretiens, bilans, des analyses dans son domaine.
7. A contrario, démontrer une capacité à s'adapter, à imaginer des solutions innovantes, à faire état de l'actualité en matière d'expérimentation/d'innovation du système éducatif est un atout supplémentaire.
8. S'ouvrir aux différents courants de la psychologie afin de prendre en compte l'élève dans sa globalité -en maîtrisant les concepts- est tout aussi valorisé.
9. Les candidats qui exercent déjà comme contractuels peuvent tirer profit de leur(s) expérience(s) lors des échanges avec les jurys. Cependant, il est utile qu'ils se décentrent d'une unique situation d'exercice pour construire une vision des pratiques dans les différents aspects du métier de psychologue de l'Éducation nationale, à tout le moins, qu'ils sachent les projeter dans ce nouveau cadre d'exercice professionnel.
10. Dans tous les cas, le directoire recommande d'effectuer des stages afin de mieux cerner les missions du PsyEN, les situations dans lesquelles il est amené à intervenir et les dispositifs répondant aux besoins particuliers des élèves : cela constitue un atout précieux. Il ne faut pas hésiter à se rapprocher des différents professionnels du système éducatif : ces derniers reçoivent chaque année des consignes de bienveillance de la part de l'institution scolaire pour accueillir les candidats qui effectuent des démarches en ce sens.

Pour les candidats au 3ème concours, il s'agit –avant toute chose- de s'imaginer dans un nouvel environnement de travail en s'appuyant sur l'expérience acquise de parcours antérieure, sans s'y limiter ou s'y réfugier systématiquement. Le jury doit percevoir la capacité du candidat à se projeter dans ces nouvelles fonctions, à évaluer le travail et la réflexion engagés pour préparer le concours.

2. Les épreuves des concours

2.1. Un recrutement de cadres de catégorie A au sein du ministère de l'Éducation nationale

Le niveau de recrutement conduit le jury à attendre des candidats une connaissance des droits, des obligations et de la déontologie des fonctionnaires, incarnée aussi bien par leur posture que par leur façon d'appréhender les situations proposées durant les différentes épreuves. De même, leur connaissance du système éducatif, de son histoire, de son évolution, de son actualité et des valeurs qui le fondent sont appréciées à l'aune de leur compréhension des enjeux. Cela comprend l'actualité éducative au sens large (incluant les textes réglementaires, les politiques éducatives en constante évolution), les travaux scientifiques, et une capacité à les mettre en perspective pour dégager les problématiques des sujets proposés, à en percevoir la complexité et, à appréhender la diversité des approches possibles.

Postuler pour des fonctions de cadre de catégorie A requiert des qualités d'expression et de communication : clarté du propos, à l'écrit comme à l'oral, développement d'une argumentation, registre de langue adapté, correction syntaxique et orthographique. Le jury apprécie également une démarche structurée, appuyée sur des contenus (connaissances scientifiques, expériences, connaissance de l'actualité du moment...).

2.2. Les missions spécifiques du PsyEN au sein du système éducatif

Le jury rappelle les textes dont celui qui dispose que *« les psychologues de l'Éducation nationale contribuent, par leur expertise, à la réussite scolaire de tous les élèves, à la lutte contre les effets des inégalités sociales et à l'accès des jeunes à une qualification en vue de leur insertion professionnelle. Ils mobilisent leurs compétences professionnelles au service des enfants et des adolescents pour leur développement psychologique, cognitif et social. Auprès des équipes éducatives, dans l'ensemble des cycles d'enseignement, ils participent à l'élaboration des dispositifs de prévention, d'inclusion, d'aide et de remédiation. Ils interviennent notamment auprès des élèves en difficulté, des élèves en situation de handicap, des élèves en risque de décrochage ou des élèves présentant des signes de souffrance psychique. Ils concourent à l'instauration d'un climat scolaire bienveillant et, lorsque les circonstances l'exigent, participent aux initiatives prises par l'autorité académique dans le cadre de la gestion des situations de crise. (Extrait du décret n° 2017120 du 1er février 2017) ».*

2.3. Les compétences évaluées à toutes les phases des concours

Le jury attend des prestations des candidats qu'elles traduisent une appropriation au sens du décret du 1er février 2017 et du référentiel de connaissances et de compétences des psychologues de l'Éducation nationale (arrêté du 26 avril 2017) et une connaissance des métiers de l'Éducation nationale, sans être un spécialiste des statuts.

Le jury s'assure également que les candidats maîtrisent les principaux repères du système éducatif (constats, données chiffrées, problématiques actuelles) et sont au fait des procédures et instances relevant de leur domaine de compétence mais aussi au titre de leurs collaborations -même s'ils n'y siègent pas-, des parcours de scolarisation possibles, des partenaires internes et externes et, des outils à disposition du PsyEN. Les différentes épreuves d'admissibilité et

d'admission constituent autant d'occasions pour les candidats, de valoriser leurs connaissances, leur perception et leur réflexion sur la place et les responsabilités particulières des PsyEN dans le système éducatif.

2.4. Les critères d'appréciation du jury

Les épreuves requièrent une connaissance confirmée de la psychologie : théories, courants et modèles de la psychologie se rapportant à l'éducation, au développement, aux apprentissages ainsi qu'aux choix liés à l'orientation scolaire et professionnelle. Le jury apprécie que ces références théoriques soient articulées de façon pertinente avec l'expérience du candidat, les situations et les cas pratiques rencontrés ou exposés.

Le jury est sensible au fait que les candidats disposent d'une connaissance contextualisée des différents textes réglementaires, des lois et des réformes en cours, du fonctionnement du système éducatif, et plus encore, lorsqu'ils les traduisent sous forme d'enjeux thématiques (école inclusive, bien-être, décrochage...).

Lors des différentes épreuves, le jury s'attache à repérer la capacité du candidat à s'approprier la posture de cadre de l'Éducation nationale, porteur des valeurs républicaines, connaissant comme tout fonctionnaire, le principe de laïcité.

Le jury s'assure également de la connaissance générale par le candidat des dispositifs institutionnels pour les élèves à besoins éducatifs particuliers (EBEP), du rôle des acteurs du système éducatif, des partenaires extérieurs, de la compréhension des relations inter-catégorielles et interpersonnelles au sein des équipes éducatives : il existe une complexité certaine qui doit être connue des candidats, sans que le jury exige pour autant qu'elle soit parfaitement maîtrisée.

La présidence ajoute que la cellule familiale et notamment la place des parents, des responsables légaux ne sauraient être oubliée dans l'accompagnement et la prise en charge des élèves, par le PsyEN, et plus généralement par la communauté éducative.

3. Réussir les épreuves d'admissibilité

3.1. Présentation des épreuves

Les candidats au concours externe de recrutement de psychologues de l'Éducation nationale présentent deux épreuves écrites communes aux spécialités EDA et EDO.

Les candidats au troisième concours présentent quant à eux, uniquement l'étude de dossier.

3.2. Nature des épreuves

3.2.1. Connaissance du système éducatif

Cette première épreuve porte sur un questionnement relatif à la connaissance du système éducatif et à la place de la psychologie dans l'éducation nationale.

D'une durée de quatre heures, elle est dotée d'un coefficient 1 pour le concours externe.

À partir de la présentation de dispositifs, des programmes ou de politiques éducatives spécifiques et des questions s'y rapportant, le candidat est conduit à faire état de sa connaissance du système éducatif, de son histoire, de ses évolutions, de ses caractéristiques actuelles et des valeurs qu'il promeut.

Le cas échéant, cette épreuve peut contenir des éléments, données ou informations de nature statistique que le candidat devra être en mesure d'analyser et/ou d'interpréter.

3.2.2. Étude de dossier

Cette seconde épreuve consiste en une étude de dossier portant sur la fonction de psychologue de l'Éducation nationale dans le système éducatif.

D'une durée de quatre heures, elle est dotée d'un coefficient 3 pour le concours externe et d'un coefficient 4 pour le 3^{ème} concours.

À partir de l'examen d'un ensemble de documents relatifs à une question particulière, le candidat doit démontrer ses capacités à appréhender un sujet dans sa globalité et sa complexité afin d'envisager le positionnement spécifique du psychologue de l'Éducation nationale et les axes structurants de ses missions.

L'épreuve doit notamment permettre d'apprécier la manière dont le candidat compte inscrire son action dans le cadre du fonctionnement des structures et des équipes auxquelles il apportera, sa spécificité et, son expertise, en tant que PsyEN.

3.2.3. Critères d'évaluation du jury

Les épreuves écrites permettent au jury d'évaluer l'appropriation par les candidats des références historiques, théoriques et institutionnelles en lien avec les missions dans lesquelles ils se projettent. Elles sont également l'occasion d'apprécier leur capacité à mettre en évidence les enjeux des politiques éducatives et à problématiser leur propos.

Les copies mettant en lien de façon pertinente théorie et pratique (opérationnalisation des actions auprès des élèves et des équipes éducatives) sont appréciées de même que celles intégrant des références avec l'actualité. Ce dernier point est essentiel : un cadre de la fonction publique d'État ne saurait ignorer l'actualité, ni les grands enjeux sociétaux du moment, et plus encore, la transformation du système éducatif ainsi que ses politiques publiques prioritaires.

De nombreux candidats accordent de l'importance au soin et à la présentation de leur production en remettant des copies lisibles, avec une maîtrise syntaxique et grammaticale de qualité : c'est un point positif que le jury attend à chaque session.

Le jury regrette que certains candidats se soient abstenus de rédiger, en utilisant de façon récurrente des successions de tirets, des énumérations, avec un effet catalogue : ces présentations sont pénalisées à l'évaluation (absence d'introduction, de problématique, d'annonce de plan...).

3.2.4. Qu'est ce qui caractérise une épreuve réussie au travers d'une copie ?

Le jury a relevé une qualité globalement satisfaisante des prestations écrites. Les meilleures copies se distinguent par une solide maîtrise des connaissances scientifiques et institutionnelles, une argumentation construite ainsi qu'une réelle capacité à articuler les références théoriques avec les réalités professionnelles du psychologue de l'Éducation nationale.

Les copies les mieux notées présentent une introduction problématisée, un plan clairement annoncé, une argumentation progressive et une conclusion répondant explicitement à la question posée. Les références issues de la psychologie, des sciences de l'éducation ou de la sociologie sont mobilisées de manière pertinente afin d'éclairer l'analyse. Les exemples professionnels viennent illustrer les propositions sans jamais se substituer à la démonstration.

Les jurys ont également apprécié les copies mettant en évidence la spécificité du psychologue de l'Éducation nationale au sein du système éducatif, sa contribution aux politiques publiques, son rôle auprès des équipes et sa capacité à inscrire son action dans une démarche partenariale. Enfin, la qualité rédactionnelle, la maîtrise de la langue et la précision des concepts constituent des éléments particulièrement valorisés.

3.2.5. Quelles sont les difficultés les plus fréquemment rencontrées ?

Certaines copies demeurent essentiellement descriptives et juxtaposent des connaissances sans véritable problématisation. D'autres s'appuient à l'excès sur les documents proposés, sans les mettre en perspective grâce aux connaissances scientifiques ou réglementaires attendues.

La connaissance des missions du PsyEN apparaît parfois incomplète. Les interventions sont souvent limitées aux entretiens individuels, alors que le jury attend une vision plus large intégrant le conseil technique, le travail institutionnel, les actions de prévention et le partenariat.

Les références réglementaires, le référentiel de compétences, les textes fondateurs ainsi que les obligations du fonctionnaire demeurent souvent insuffisamment mobilisés.

Enfin, plusieurs copies présentent des fragilités méthodologiques : absence de problématique, transitions insuffisantes, concepts imprécis ou encore registre de langue peu adapté à un concours national de recrutement de cadre A.

3.3. Les conseils du jury pour préparer les épreuves écrites

3.3.1. En amont de la passation du concours

Le jury recommande aux candidats de se pencher sur les textes définissant les missions du PsyEN et le cadre de leur exercice, afin d'être en mesure d'analyser leurs implications et déclinaisons concrètes. Il s'agit de les mettre en perspective avec les observations réalisées à l'occasion des stages ou d'échanges que le candidat a pu avoir avec des professionnels en exercice.

De même, la lecture des ouvrages indiqués dans la bibliographie <https://www.education.gouv.fr/les-concours-de-recrutement-des-psychologues-de-l-education-nationale-11264> est l'occasion d'un approfondissement et d'une actualisation des connaissances. Le jury conseille aux candidats d'exercer une veille sur les différents sujets relevant du programme du concours. La connaissance de l'actualité du système éducatif est une occasion de faire la preuve de son intérêt pour le métier et le contexte de travail des PsyEN en lien avec les enjeux du moment.

3.3.2. Le jour des épreuves du concours

Le jury suggère au candidat de contextualiser le sujet et de cerner la problématique principale. Afin d'éviter les lieux communs, le candidat doit privilégier une approche étayée par des arguments adaptés et citer des références à bon escient. S'il dispose déjà d'une expérience professionnelle dans le domaine éducatif, le candidat peut étoffer son propos à l'aide de mises en situation concrètes et d'exemples pratiques, démontrant ainsi une connaissance du terrain, même si elle est modeste, car cela sera toujours apprécié et surtout, jamais minoré.

Le jury recommande également au candidat d'éviter de recourir à des plans et formulations stéréotypés, des connaissances « plaquées » qui ne seraient pas en lien avec le sujet précis : le risque de présentation trop « scolaire » voire d'un développement hors sujet est plus aisé à contenir.

Enfin il est important pour le candidat de bien gérer son temps afin de pouvoir relire sereinement sa copie, s'assurer de sa lisibilité, du respect des règles d'orthographe, grammaticales, de correction syntaxique.

D'une manière générale, un écrit faisant preuve de clarté et de rigueur prouve que le candidat a cerné les questions en se les appropriant. A l'inverse, certaines copies donnent l'impression d'une maîtrise superficielle du sujet et de ses enjeux. Le jury recommande aux candidats de construire leur propos de façon cohérente en articulant les réponses aux différents points et en proposant un traitement équilibré de chaque question. Le candidat doit veiller à tirer profit des documents mis à disposition.

Afin d'établir les bases de sa réflexion, le candidat doit s'assurer de proposer des définitions précises pour chaque concept-clé décliné. Le jury apprécie que le candidat soit capable d'extraire des éléments théoriques des documents mis à sa disposition, et de les mettre en perspective.

Le jury recommande aux candidats de prendre la mesure des mots choisis. Sans jargonner, il est important d'utiliser les termes précis pour décrire la situation.

La connaissance du système scolaire, des instances de concertation et de délibération propres au fonctionnement des établissements scolaires, ainsi que des différents parcours d'accompagnement de l'élève constituent un atout supplémentaire pour la réussite de l'épreuve. Les membres du jury recommandent également au candidat de démontrer sa compréhension du référentiel de compétences du métier de PsyEN et de la place (spécifique et complémentaires aux autres acteurs) qu'occupe ce professionnel dans la communauté éducative ; il s'agit par exemple d'explicitier les liens tissés avec les médecins de l'Éducation nationale, les infirmiers de l'Éducation nationale, les conseillers principaux d'éducation et les

assistants sociaux de l'Éducation nationale, les enseignants : attention cette liste n'est pas exhaustive...

4. Réussir les épreuves d'admission

4.1. Présentation des épreuves

Les deux épreuves d'admission interviennent dans la spécialité choisie par le candidat au moment de l'inscription (EDO ou EDA).

NB : Les épreuves sont identiques pour le concours externe et le 3^{ème} concours.

4.2. Nature des épreuves

4.2.1. Analyse d'une problématique

La première épreuve consiste en l'analyse d'une problématique portant sur la contextualisation de l'action du psychologue de l'Éducation nationale

Durée de la préparation : 45 minutes

Durée de l'épreuve : 45 minutes (exposé : 15 minutes ; interrogation : 30 minutes) Coefficient 3 (concours externe et troisième concours)

À partir d'une thématique sélectionnée par le candidat parmi celles figurant au programme de l'épreuve dans la spécialité choisie, le candidat élabore un dossier de dix pages au plus, annexes incluses, le conduisant à mettre en perspective le sujet qu'il a choisi avec son parcours personnel, son expérience professionnelle ou, un stage effectué.

À partir d'une lecture attentive du dossier, le jury détermine une question qui sera remise au candidat au début de l'épreuve. Le candidat dispose d'un temps de préparation pour élaborer des éléments de réponse.

L'épreuve permet au jury d'apprécier les capacités du candidat à s'impliquer et à s'engager dans les fonctions de PsyEN (EDA ou EDO) et, en particulier, à identifier une question éducative contextualisée, à la problématiser et à proposer des réponses appropriées, toujours en lien avec les acteurs de son environnement professionnel.

NB : Le dossier n'est pas soumis à notation et n'est pas non plus évalué pendant l'épreuve, seul l'exposé élaboré à partir de la question posée et l'entretien sont pris en compte dans l'évaluation.

4.2.2. Étude de situation

La seconde épreuve consiste en l'étude d'une situation individuelle nécessitant une intervention du psychologue de l'Éducation nationale

Durée de la préparation : 1 heure 30

Durée de l'épreuve : 1 heure (exposé : 20 minutes ; entretien : 40 minutes).

Coefficient 3 (concours externe et 3^{ème} concours)

Dans la spécialité choisie (EDO ou EDA), le candidat expose au jury, à partir d'une situation individuelle, son analyse et sa réflexion sur les modalités d'actions susceptibles d'être proposées afin d'apporter une réponse à la question posée.

Le sujet comporte des questions invitant le candidat à formuler différentes hypothèses, ce qui met en évidence son aptitude à dialoguer, à proposer des réponses argumentées et, à manifester un recul critique.

4.2.3. Critères d'évaluation du jury

La compréhension du cadre professionnel et l'appropriation des concepts constituent des points forts d'attention : ainsi, par exemple, il ne suffit pas de citer le concept « *éducation inclusive* » mais, d'être en capacité de montrer comment il est possible d'agir concrètement sur quelques leviers pour la mettre en place ou l'améliorer.

Les valeurs de la République et le principe de laïcité : deux axes majeurs

Leur bonne application au sein de l'institution doit être connue des candidats et ne saurait se réduire en aucun cas à la « question du voile » ou à un quelconque autre signe d'appartenance religieuse. Le jury a souvent voulu vérifier la robustesse de l'appropriation du principe de laïcité, ou du respect des valeurs de la République à l'École, notamment au travers de situations concrètes. Là encore, il s'agit pour le candidat de démontrer sa capacité de réflexion, d'intelligence des situations, de bienveillance lorsqu'il faut faire montre de pédagogie ou, de fermeté, au regard de la Loi, en cas de transgression persistante.

Le cadre éthique et déontologique du psychologue de l'Éducation nationale

Le directoire ajoute en outre que certains candidats font preuve de postures rigides -pour ne pas dire inflexibles- au sujet de questions sociales vives, sans doute en raison d'une réflexion préalable insuffisante à propos de l'accueil et de l'accompagnement de tous les usagers de l'École, y compris ceux qui sont les plus éloignés du système éducatif. A cet égard, les jurys ont parfois constaté que nombre de candidats ignoraient les questions d'actualités ou les débats de fond parfois complexes qui traversent la société et qui devraient interdire tout jugement hâtif et définitif. Cette posture est particulièrement regrettable lorsqu'il s'agit de sujets en lien avec l'actualité éducative émaillée de crises qui trouvent régulièrement leur source en raison d'un déficit d'explications. Cela est d'autant plus préjudiciable lorsque l'on prétend intégrer la catégorie des cadres A de la fonction publique d'État, en charge de mettre en œuvre dans son « dernier mètre », une politique éducative.

Concernant les présentations et exposés, la qualité de l'expression du candidat, la capacité à argumenter et à défendre des convictions tout en se détachant de ses notes est appréciée. Une conclusion à la fin de la présentation liminaire lui permettra de terminer son propos en prenant de la hauteur et en ouvrant sa réflexion.

4.2.4. Qu'est-ce qui caractérise une épreuve réussie au travers d'une épreuve orale ?

Les épreuves orales ont vocation pour les jurys à apprécier la capacité des candidats à mobiliser leurs connaissances, à analyser des situations professionnelles et à se projeter dans les missions du psychologue de l'Éducation nationale.

Les meilleures prestations se distinguent par des exposés oraux structurés, problématisés et très bien maîtrisés, sur le fond et sur la forme. Les candidats articulent les références théoriques avec une analyse contextualisée des situations proposées et mobilisent des connaissances issues de la psychologie, de la psychopathologie, de la neuropsychologie, du développement de l'enfant ou encore des sciences de l'éducation.

Les échanges avec le jury témoignent alors d'une véritable posture réflexive : les candidats développent plusieurs hypothèses, argumentent leurs choix, acceptent de faire évoluer leur raisonnement et inscrivent systématiquement leur action dans un travail partenarial avec les familles, les équipes éducatives, les partenaires extérieurs, les CIO ou les pôles ressources.

Les jurys ont également apprécié une bonne connaissance des politiques éducatives actuelles, notamment en matière d'école inclusive, de climat scolaire, de prévention du harcèlement, d'éducation à la vie affective et relationnelle (EVAR/EVARS) ou encore de développement des compétences psychosociales.

4.2.5. Quelles sont les difficultés les plus fréquemment rencontrées ?

Certains candidats restent très centrés sur la psychopathologie ou leur expérience personnelle sans suffisamment prendre en compte la dimension institutionnelle du métier : faut-il rappeler que le PsyEN travaille dans un écosystème spécifique qui doit garantir une prise en charge professionnelle collégiale afin d'assurer les synergies des différents acteurs de la communauté éducative ? D'autres connaissent encore imparfaitement le fonctionnement du système éducatif, ses acteurs ou les responsabilités spécifiques du PsyEN, parfois même les priorités éducatives inscrites dans les politiques publiques (école promotrice de santé, lutte contre le décrochage scolaire, école inclusive, etc...).

Les jurys relèvent également parfois des exposés insuffisamment problématisés, une gestion du temps perfectible, une tendance à paraphraser le dossier préparé ou à répondre de manière trop générale sur la base de poncifs...

Enfin, la posture professionnelle constitue un véritable critère d'évaluation. Le registre de langue, la qualité de l'échange, la précision lexicale, la capacité d'écoute et la représentation de l'institution sont autant d'éléments qui distinguent les meilleures prestations.

4.3. Les conseils du jury pour préparer les épreuves orales

4.3.1. En amont de la passation du concours

Le jury recommande aux candidats de se pencher sur les textes définissant les missions du PsyEN et le cadre de leur exercice, afin d'être en mesure d'analyser leurs implications et déclinaisons concrètes. Il s'agit de les mettre en perspective avec les observations réalisées à l'occasion des stages ou d'échanges que le candidat a pu avoir avec des professionnels en exercice.

De même, la lecture des ouvrages indiqués dans la bibliographie <https://www.education.gouv.fr/les-concours-de-recrutement-des-psychologues-de-l-education-nationale-11264> est l'occasion d'un approfondissement et d'une actualisation des connaissances. Le jury conseille aux candidats d'exercer une veille sur les différents sujets relevant du programme du concours. La connaissance de l'actualité du système éducatif est une occasion de faire la preuve de son intérêt pour le métier et le contexte de travail des PsyEN en lien avec les enjeux du moment.

4.3.2. Le jour des épreuves orales du concours

Le jury suggère au candidat, dans son travail de préparation, de contextualiser le sujet et de cerner la problématique principale. Afin d'éviter les lieux communs lors de l'échange avec le jury, le candidat doit privilégier lors de sa prestation orale un argumentaire adapté au sujet mais aussi à la problématique qu'il mettra en exergue, références théoriques voire expériences professionnelles à l'appui, démontrant ainsi une connaissance du terrain, cela est toujours apprécié dès lors qu'elles sont en rapport avec la thématique de l'exposé.

Le jury recommande également au candidat d'éviter à des formulations stéréotypées, des connaissances « plaquées » qui ne seraient pas en lien avec la thématique sous-jacente de l'épreuve. A l'oral, cela est trop souvent du temps « perdu » qui pourrait servir à un échange professionnel utile !

Enfin il est important pour le candidat de bien gérer son temps de préparation, puis de sa prestation afin de ne pas être interrompu par l'appariteur et/ou le jury, en cas de dépassement du temps imparti aux candidats : même si les appariteurs et les membres du jury sont naturellement bienveillants, ils sont aussi garants du traitement équitable entre candidats, y compris sur la durée de chaque épreuve.

D'une manière générale, un exposé oral structuré faisant preuve de clarté laisse penser que le candidat a cerné les questions en se les appropriant, en amont. A l'inverse, certaines prestations donnent l'impression d'une maîtrise superficielle du sujet et de ses enjeux. Le jury recommande aux candidats de construire, lors du temps de préparation, leur propos en proposant un traitement équilibré de chaque point du raisonnement qui sera défendu. Cela vaut aussi pour les questions posées.

Le jury recommande aux candidats de prendre la mesure de la posture et des mots choisis. Sans jargonner, il est important d'utiliser les termes précis pour décrire la situation. Sans être effacé, la posture attendue du candidat est celle d'un futur professionnel qui défend son point de vue avec subtilité, tout en ménageant les espaces de paroles de ses interlocuteurs, en acceptant le débat.

La connaissance du système scolaire, des instances de concertation et de délibération, propres au fonctionnement des établissements scolaires, ainsi que des différents parcours d'accompagnement de l'élève constituent un atout supplémentaire pour la réussite de l'épreuve orale. Les membres du jury recommandent également au candidat de maîtriser le référentiel de compétences du métier de PsyEN et de la place (spécifique et complémentaires aux autres acteurs) qu'occupe ce professionnel dans la communauté éducative expliciter les liens tissés avec les médecins de l'Éducation nationale, les infirmiers de l'Éducation nationale,

les conseillers principaux d'éducation et les assistants sociaux de l'Éducation nationale, les enseignants : attention cette liste n'est pas exhaustive...

En outre de tout ce qui vient d'être dit plus haut, les candidats doivent conserver à l'esprit qu'ils doivent, préparer leur dossier, répondre aux questions qui leur sont posées dans les épreuves, en somme, qu'ils doivent se livrer à une véritable analyse de l'étude de dossier, en maîtrisant les références théoriques et professionnelles sous-jacentes.

Annexe 1

Sujets

Epreuves d'admissibilité

Questionnement relatif à la connaissance du système éducatif et à la place de la psychologie dans l'éducation nationale

Extrait de : **DE BECKER, E.** (2021) *La maltraitance psychologique de l'enfant*. Dans **DE BECKER, E., SEGUIER, D., VANDERHEYDEN, J-E.** *Les séparations parentales conflictuelles* (p. 80-84). **De Boeck Supérieur**. « Fréquentes, les séparations deviendraient-elles banales tant aux yeux des adultes que des enfants ? Il n'en est rien ! Toute séparation génère chez l'enfant de l'angoisse qui s'exprimera de façon patente ou latente (Berger & Gravillo, 2003 ; Bourdier, 2003). Quand bien même les parents maintiennent un climat de cordialité, voire de complicité, une fracture se constitue qui interpelle l'enfant quant aux origines de sa vie. [...] Rappelons que, in fine, les parents assurent les deux valeurs essentielles à l'enfant que sont des racines et des ailes. En d'autres termes, l'adulte transmet une histoire, des valeurs, un mythe familial ainsi que le soutien à la réalisation de soi par tous les composants d'un attachement de qualité. La construction du jeune sujet attend de son entourage cohérence et stabilité. Lors des séparations conflictuelles, l'enfant est d'abord questionné sur ses origines ; il est interrogé malgré lui sur ses « préférences » comme s'il devait se couper en deux, situation par essence « schizophrénogène ». Par ailleurs, les parents trop absorbés par les hostilités disposent de peu d'énergie et de liberté pour accompagner sereinement l'enfant dans son épanouissement propre (Souffron, 2000). [...] L'enfant confronté aux conflits parentaux est en situation de maltraitance à tout le moins psychologique. Quand bien même son intégrité physique et sexuelle paraît respectée, il n'en demeure pas moins qu'il subit la violence du contexte, les tensions belliqueuses entre les deux parents et l'implication éventuelle des familles d'origine et de l'entourage socio-familial ».

QUESTION 1 : En vous appuyant sur cet extrait et sur vos connaissances théoriques, vous proposerez une définition possible de la maltraitance psychologique. S'agissant d'un enfant ou d'un adolescent subissant un contexte de conflit parental, vous évoquerez les manifestations probables et conséquences en milieu scolaire, en vous attachant à préciser les situations dans lesquelles elles peuvent surgir et, dans quelles instances elles peuvent être traitées.

QUESTION 2 : A l'aide d'un exemple issu de votre expérience personnelle ou de votre pratique, vous montrerez comment le psychologue de l'Éducation nationale peut accompagner un élève dont les parents sont engagés dans des interactions violentes.

QUESTION 3 : En vous appuyant d'une part sur l'arrêté du 26 avril 2017 relatif au référentiel de connaissances et de compétences des psychologues de l'Éducation nationale et, d'autre part, sur vos connaissances du système scolaire, vous préciserez quels partenaires internes et externes à l'institution scolaire peuvent accompagner le psychologue de l'Éducation nationale dans la prise en charge d'un élève subissant une séparation conflictuelle de ses parents.

Eléments de corrigé

Question 1

Attendus a minima :

- Une analyse argumentée du texte
- Une proposition de définition de la maltraitance psychologique
- Une mise en lien avec les manifestations probables et conséquences en milieu scolaire
- Une mise en lien avec les instances de décisions, les instances de concertation, et autres moments plus informels, dans lesquelles elles peuvent être traitées.
- Connaissances en psychologie : deux approches *a minima*
- Ouverture sur d'autres approches : sociologie, sciences de l'éducation ...

Les candidats pouvaient s'appuyer sur l'extrait pour définir la maltraitance psychologique.

En partant des éléments présents dans le texte : La définition de maltraitance psychologie pouvait reprendre notamment les idées de :

- Perte de repères
- Moins bonne ou absence de réponse des adultes référents aux besoins d'attachement de l'enfant
- Remise en question de ses origines
- Non-accompagnement des adultes référents à l'épanouissement et au bien-être de l'enfant
- Angoisses générées par une situation provoquée par les adultes référents de l'enfant

La maltraitance psychologique peut s'expliquer comme étant une situation dans laquelle un enfant ne trouve plus de réponses adaptées à ses besoins en matière d'attachement, de réassurance et d'épanouissement. Cette situation est créée par ses adultes référents (souvent les parents) et peut générer d'importantes angoisses pouvant aller à la dissociation et à la perte d'identité.

De Becker met l'accent sur les points suivants :

- L'anxiété causée par toute séparation, même sans conflit.
- La rupture symbolique dans l'histoire de l'enfant.
- Les pressions sur les loyautés de l'enfant (imposition de « préférences »)
- Le caractère potentiellement traumatisant de la situation
- La violence de l'atmosphère, indépendamment de l'intention des parents.

1. Définition de la maltraitance psychologique

a) Définition clinique et conceptuelle

Le candidat pouvait aborder ce qu'est la maltraitance (définir, illustrer) avant de préciser plus finement ce qu'est la maltraitance psychologique.

Selon la Haute Autorité de Santé (HAS), la maltraitance est définie par le non-respect des droits et des besoins fondamentaux des enfants (santé ; sécurité ; moralité ; éducation ; développement physique, affectif, intellectuel et social).

Lien avec la DSM-5 possible : ensemble d'actes non accidentels verbaux ou symboliques par un parent ou un tuteur, entraînant ou ayant un potentiel raisonnable d'entraîner, un préjudice psychologique significatif. Cinq catégories à considérer : l'abus verbal, la terreur, l'isolement, l'exploitation et la corruption, et l'indifférence aux besoins émotionnels.

Définition de l'OMS

« Toute attitude ou interaction chronique, non physique, de la part d'un parent ou d'un soignant, qui est susceptible de nuire au développement émotionnel ou psychologique de l'enfant. » (OMS, *Report of the Consultation on Child Abuse Prevention*, 1999). Actes isolés, ou des schémas répétés indiquant à l'enfant qu'il n'est pas aimé, qu'il n'a pas de valeur. Présence d'un dénigrement, menaces, exposition à la violence domestique, suffisamment sévère pour affecter la santé ou le développement.

SYNTHÈSE : La maltraitance psychologique se manifeste par des agissements, des paroles, des environnements relationnels ou un manque d'affection qui nuisent au développement psychique, émotionnel et identitaire de l'enfant, sans forcément recourir à la violence physique. Elle affecte durablement les conditions nécessaires au développement psychique, notamment la construction de la sécurité interne, de l'identité et de la capacité à gérer ses émotions.

b) Références théoriques importantes

- Approche psychanalytique (◦ Winnicott : insuffisance de « l'environnement suffisamment bon »
 - Berger : conflit de loyauté, clivage, culpabilité.)
- Apports des neurosciences affectives ◦ Exemple de Teicher et al., 2006 ; McCrary et Viding, (2015) La maltraitance psychologique chronique modifie le fonctionnement des systèmes de régulation du stress (axe hypothalamo-hypophyso-surrénalien),
 - Cicchetti & Rogosch (2020) : perturbation des fonctions exécutives : Mémoire de travail & contrôle inhibiteur.

• **Approche systémique**

- L'enfant devient un acteur impliqué dans le conflit parental.

Les approches systémiques (Minuchin) indiquent que lors des séparations conflictuelles, l'enfant peut servir d'outil de régulation du conflit, en étant un médiateur, un allié ou un messenger. Cela modifie la place de l'enfant et constitue une forme de maltraitance psychologique.

- Triangulation de l'enfant dans les conflits sociaux. Parentification : avec l'enfant qui prend soin de son parent, frontières inter-générationnelles dysfonctionnelles ou perturbées.

• Approche développementale

Le conflit parental est un facteur de risque qui affecte la gestion des émotions, l'estime de soi et l'attention.

◦ Bowlby, Ainsworth : Théorie de l'attachement

- Ouverture possible : Perspective psychodynamique et résilience

Cyrułnik (1999, 2006) : La maltraitance psychologique constitue une atteinte directe au sentiment d'existence et de continuité psychique. Le trauma psychique ne réside pas uniquement dans l'événement, mais dans l'absence de soutien et de narration réparatrice (importance du defusing, d'une prise en charge adaptée, etc.).

• Cadre juridique et institutionnel

La maltraitance psychologique est reconnue par la Convention internationale des droits de l'enfant (article 19) et par les textes français sur la protection de l'enfance.

La Haute Autorité de Santé (HAS) reconnaît la maltraitance psychologique comme une forme de maltraitance à part entière.

La loi du 10 juillet 2019 relative à l'interdiction des violences éducatives ordinaires marque également une reconnaissance institutionnelle des violences non physiques.

• **D'un point de vue sociologique**, la banalisation des séparations peut masquer les inégalités sociales face au conflit : précarité, isolement, recours à la justice. Le conflit parental s'inscrit dans un contexte social plus large que l'école ne peut ignorer.

2. Manifestations et conséquences en milieu scolaire

Les conséquences scolaires de la maltraitance psychologique peuvent être comprises via le lien entre insécurité affective et apprentissages.

Les problèmes d'attention chez ces élèves ne sont pas forcément des troubles neurodéveloppementaux, mais peuvent être dus à une anxiété excessive. L'enfant n'est plus disponible pour apprendre, car il doit gérer le conflit parental.

Les difficultés relationnelles avec les camarades ou les adultes peuvent être des tentatives de trouver de la sécurité ou, au contraire, des réactions face à un monde perçu comme instable ou imprévisible.

3. Situations d'émergence et instances de traitement

Les candidats peuvent citer en argumentant un certain nombre d'instances en distinguant clairement les espaces d'écoute, de suivi éducatif, de prévention et d'orientation vers les partenaires.

a) Situations scolaires révélatrices

- Changement soudain de comportement.
- Propos de l'enfant révélant le conflit.
- Discours des parents contradictoires ou hostiles lors des rencontres.
- Utilisation de l'école comme lieu de conflit.

b) Instances concernées : équipes éducatives, ESS, cellules de veille, GPDS...

Question 2

Attendus *a minima* :

- Les candidats doivent mettre en avant la question de la posture professionnelle du PsyEN dans ce cas de figure
- Sur la posture : en tant que PsyEN (l'écoute bienveillante, le dialogue, la neutralité ...), et en tant que fonctionnaire d'État
- Sur les interventions en tant que telles
- Les candidats peuvent s'appuyer sur une situation de leur choix.

1. Posture professionnelle du PsyEN

Le psychologue de l'Éducation nationale adopte une approche :

- Clinique : basée sur l'écoute et la compréhension de l'expérience subjective
- Éthique : respectueuse de la neutralité et du secret professionnel.
- Institutionnelle : intégrée dans un travail d'équipe et en partenariat

→ Il ne cherche pas à résoudre le conflit parental, mais à veiller au bien-être de l'élève dans toutes ses composantes

Un rappel de **compétences issues du référentiel de 2017** peut être fait :

Une référence au code de déontologie des psychologues est attendue.

2. Modalités d'accompagnement

Le PsyEN analyse la demande qui lui est faite préalablement à l'entretien ou l'observation. Il mène un travail d'investigation auprès des partenaires. Le PsyEN peut proposer un entretien ou une observation en classe en première intention.

→ Création d'un cadre d'entretien sécurisant (contenant, non jugeant, confidentiel, neutralité bienveillante vis-à-vis des parents).

- a) Accueil de la parole de l'enfant :*
- b) Travail avec les adultes de l'école :*
- c) Rencontre avec les parents (si possible)*
- d) Orientation et protection selon le degré de gravité des manifestations*
- e) Participer au suivi de l'élève en difficulté*
- f)*

Un lien avec le référentiel de 2017 relative aux missions du PsyEN peut être mis en avant

Question 3

Attendus *a minima* :

- Les candidats doivent aborder les deux aspects de la question : les partenaires internes et externes à l'institution scolaire
- Il est nécessaire qu'ils fassent référence au référentiel de connaissances et de compétences des PsyEN, mais aussi sur leurs connaissances du système scolaire

- Ils peuvent s'appuyer sur au moins un exemple de leur choix

1. Cadre réglementaire

L'arrêté du 26 avril 2017 définit le psychologue de l'Éducation nationale comme un professionnel :

- Spécialisé dans le développement de l'enfant.
- Acteur du travail en réseau.
- Garant d'une approche globale et éthique.

Le PsyEN met l'accent sur : la coopération, la complémentarité des compétences, l'intégration dans les politiques publiques.

Références réglementaires supplémentaires :

- Circulaire sur les équipes éducatives (Cadre du travail en équipe autour de l'élève.)
- Protocole de recueil et de transmission des informations préoccupantes (Lien entre l'Éducation nationale et le Conseil départemental)
- Loi du 5 mars 2007 réformant la protection de l'Enfance (importance de la prévention et de la continuité des parcours)

Code de l'éducation en son article D 542-1 (vie scolaire-santé scolaire) prévention des mauvais traitements loi Taquet du 17 février 2022 portant sur l'amélioration globale de la protection de l'Enfance (comité interministériel de la protection de l'enfance)

2. Partenaires internes à l'Éducation nationale

Un lien avec les différentes instances possibles et leurs rôles peut être fait :

Importance dans les liaisons : PsyEN EDA/PsyEN EDO, Liaison GS-CP, Liaison école-collège, Liaison collège-lycée

Proposition de remédiation : classes ou dispositifs relais si décrochage sévère

3. Partenaires externes

4. Réflexion complémentaire :

Cette question invite à réfléchir sur :

- La responsabilité adulte (Arendt) :
- La vulnérabilité de l'enfant en développement.
- La nécessité de considérer l'enfant comme un sujet de droits, et non comme un enjeu du conflit.

Étude de dossier portant sur l'exercice de la fonction de psychologue de l'Éducation nationale dans le système éducatif

Exposition des enfants et adolescents aux contenus numériques choquants Liste des documents mis à disposition :

Document 1 - Extraits du rapport de la commission Enfants et écrans – À la recherche du temps perdu (Avril 2024).

Document 2 - Extraits de Jehel, S. (2022). Représentations de sexualités et de violences sur les plateformes numériques : quels risques pour les adolescents ? L'adolescence au coeur de l'économie numérique - Travail émotionnel et risques sociaux. Institut national de l'audiovisuel (INA), pp. 39-56.

Document 3 – Extraits de Tisseron, S. (2003). Des images violentes à la violence des images - Quelle prévention ? Dans le rapport établi sous la direction de Jean Cluzel, membre de l'Académie des Sciences Morales et Politiques - Jeunes, éducation et violence à la télévision. Selon l'enquête réalisée par l'association Génération Numérique et la DILCRAH (Délégation interministérielle à la lutte contre le racisme, l'antisémitisme et la haine anti-LGBT) publiée en 2024, 3 jeunes sur dix, âgés de 11 à 18 ans, considèrent avoir déjà été exposés à « (...) *du contenu choquant sur Internet ou sur les réseaux sociaux* » (contenus à caractère pornographique, à caractère violent ou propos haineux)¹. Aujourd'hui, il n'a jamais été aussi facile pour les mineurs d'accéder à des contenus à caractère choquant, de manière délibérée ou accidentelle. Internet en est aujourd'hui le principal support de diffusion. Les rapports européens *Net Children Go Mobile* (Mascheroni & Olafsson, 2014) montrent que la massification des *smartphones* et l'intensification des usages numériques s'accompagnent de l'accroissement de l'exposition aux risques numériques des enfants et adolescents. Cette exposition à des contenus choquants n'est pas sans conséquence sur le développement psychique, sexuel et cognitif de l'enfant et de l'adolescent. Environ 200 collèves se sont portés volontaires pour mettre en place une expérimentation de pause numérique au cours de l'année scolaire 2024-2025. Cette pause numérique consiste en une mise à l'écart du téléphone portable des élèves au collège. Elle vise à prévenir les violences en ligne (cyberharcèlement, diffusion d'images violentes et/ou pornographiques), à limiter l'exposition aux écrans et à faire respecter les règles encadrant l'usage des outils numériques. C'est dans ce cadre qu'est proposé le sujet suivant, à propos de l'exposition des enfants et adolescents aux contenus numériques choquants.

Questions

1. Dans une perspective développementale, expliquez quels sont les risques de cette exposition aux contenus numériques choquants sur la santé des enfants et adolescents ?
2. Quel peut être le rôle du ou de la psychologue de l'éducation nationale face à cette problématique ? Vous pouvez appuyer votre argumentation sur vos connaissances et sur les différents documents présentés.
3. Lire l'étude de cas correspondant à la spécialité choisie et répondre aux questions suivantes
- En tant que psychologue de l'éducation nationale, quelle analyse feriez-vous de la situation de l'élève ?

- Quelles recommandations pourriez-vous formuler à la suite de cette analyse ? Quels partenaires internes et/ou externes seriez-vous en mesure de mobiliser ?
- Dans un cadre préventif, quelles actions collaboratives pourriez-vous mettre en place ?

¹Source : Génération Numérique. Enquête sur les contenus choquants accessibles aux mineurs, Janvier 2024.

Éléments de correction

Avertissement : il ne s'agit pas ici d'un corrigé type mais bien d'éléments de correction du sujet proposé

Nous attendons en premier lieu une introduction comprenant les éléments suivants :

- introduction au sujet : en reprenant par exemple les statistiques (enquête citée dans le sujet, ou données plus récentes)
- définition de ce que sont les contenus numériques choquants
- conséquences néfastes possibles de cette exposition sur la santé psychique, la réussite scolaire et donc les trajectoires, les relations sociales, etc.
- nécessité de prévenir/intervenir précocement
- place du ou de la PsyEN dans cette démarche
- problématique/enjeux
- annonce du plan en trois parties (correspondantes aux trois questions)

1. Dans une perspective développementale, expliquez quels sont les risques de cette exposition aux contenus numériques choquants sur la santé des enfants et des adolescents ?
 - repartir de la définition des contenus numériques choquants. Les contenus numériques choquants désignent tout contenu diffusé, partagé ou accessible par voie numérique (internet, réseaux sociaux, messageries, plateformes vidéo) qui est susceptible de heurter la sensibilité des personnes en raison de sa nature violente, explicite, dégradante ou perturbante. Ces contenus peuvent inclure, sans s'y limiter : 1/ Des scènes de violence physique ou psychologique extrême, y compris des actes de torture, de meurtre ou de brutalité animale. 2/ Des images ou vidéos à caractère sexuel explicite non appropriées au public, notamment celles montrant des abus ou diffusées sans consentement. 3/ Des discours ou symboles haineux, incitant à la haine ou à la discrimination envers des individus ou des groupes. 4/ Des situations particulièrement traumatisantes, comme des catastrophes, des accidents graves ou des suicides filmés et diffusés. 5/ Des représentations dégradantes ou humiliantes, notamment le harcèlement ou l'humiliation publique.

- Impacts sur la santé psychique des enfants et adolescents. Valeur traumatique potentielle. Les contenus numériques choquants peuvent être traumatisants, notamment lorsqu'ils exposent de manière brutale à des images de mort, de violence extrême ou d'abus, suscitent un fort sentiment d'effroi et de vulnérabilité, mettent l'individu en position de témoin impuissant d'un acte insoutenable, provoquent une identification à la victime ou un sentiment de menace personnelle (« ça aurait pu m'arriver »). Certains travaux en psychologie de l'exposition aux médias (e.g. Pynoos & Nader, 1988 ; Pfefferbaum et al., 2014) montrent que regarder par exemple des images violentes peut déclencher des réactions post-traumatiques, notamment chez les enfants et les adolescents. Cela peut entraîner des symptômes comparables à ceux d'un traumatisme direct : cauchemars, reviviscences, anxiété généralisée, évitement de situations rappelant le contenu vu.
 - Impact possible au niveau cognitif : difficultés attentionnelles et donc plus largement sur la réussite scolaire et les parcours (images envahissantes)
 - Impact aussi sur les relations sociales : retrait possible ou problèmes de comportement, ou pratiques sexuelles, par exemple (document 2)
 - Mais importance d'expliquer qu'il existe des facteurs de vulnérabilité, de protection et que ces conséquences varient selon ces facteurs, les individus, l'âge, l'environnement dans lequel ils évoluent (la qualité du soutien familial, scolaire...après exposition), etc...
2. Quel peut être le rôle du psychologue de l'éducation nationale par rapport à cette thématique ? Vous pouvez appuyer votre argumentation sur vos connaissances et sur les différents documents présentés.
- rappeler le référentiel de connaissances et de compétences (et *vérifier sur ces sujets sensibles et complexes qu'il y ait une prise de distance et que le candidat respecte le cadre de la posture professionnelle en référence aux droits et devoirs du fonctionnaire*)
 - dans la prévention : sensibilisation des équipes à ces questions, co-animation avec enseignants/vie scolaire/infirmier et médecins EN/AS/référents harcèlement) d'ateliers auprès des élèves, séances aussi possibles avec les parents pour favoriser une alliance éducative centrée sur l'élève (sensibilisation).
 - rôle dans le repérage (via les signes évoqués dans la partie précédente) ; évocation possible du déploiement du protocole de santé mentale, du dispositif « brisons le silence ».
 - rôle dans l'évaluation : analyser la situation, évaluer la gravité de la situation et des impacts potentiels
 - rôle dans la prise en charge (entretien, écoute et redirection vers une prise en charge extérieure si besoin) ; partenariats internes ou externes (services sociaux par exemple)
 - Rôle dans le signalement (Pharos ; IP ; signalement au procureur, numéros d'aide 119)

Exemple d'étude de cas en EDA

1/ Éléments d'analyse de la situation :

- En classe de CM1 cette année. Il y a eu une équipe éducative en CE2. En fin de CM1 la question de l'orientation peut commencer à se poser. WISC dans la moyenne, homogénéité.
- Difficultés scolaires, difficultés attentionnelles, découragement, dévalorisation. Des aménagements pédagogiques (PPRE ?) ont été mis en place mais ne semblent pas efficaces → Impacts cognitifs des écrans sur la fatigue, l'attention → difficultés d'ordre psycho-affectif
- Agitation, insolence, gestes brusques envers les pairs → Impact sur les relations sociales
- Conflit parental au sujet des rythmes de vie et de la gestion des écrans. Des difficultés de sommeil sont relevées et des crises de colère face à une limitation des écrans.
- Daniel possède un téléphone depuis le CE1 et son accès n'est pas limité. Le conflit parental est utilisé comme argument pour justifier cet accès illimité → Facteur de vulnérabilité (manque de soutien parental lié au conflit)
- Jeu en ligne effrayant, images de morts. Une attirance irrésistible pour ce jeu malgré une angoisse qui y est liée et des cauchemars récurrents. Pensées intrusives en journée liées au jeu. Jeu interdit aux moins de 16 ans mais accès en ligne. Pas de contrôle parental, autogestion impossible à l'âge de Daniel.
- Crainte d'en parler aux parents et demande explicite de ne pas leur dire. Se pose la question de la confidentialité des propos en entretien vs de la protection de l'enfant.
- Point de vigilance : l'attirance pour ce type de jeu en soi peut indiquer une vulnérabilité préexistante qui doit être prise en compte. (ne pas occulter les questions psycho-affectives, des angoisses présentes, le défaut de cadre). La peur de parler aux parents interroge la relation aux parents.

2. Recommandations :

- A destination de Daniel : entretiens, soutien, orientation vers des soins extérieurs si besoin
- A destination des parents : guidance parentale, informations sur les précautions/les effets néfastes des écrans.
- A destination des équipes enseignantes : informations sur le fonctionnement cognitif dans la norme qui apportent un éclairage concernant les difficultés scolaires et éventuellement des questions d'orientation.
- Actions de prévention décrites à la question 3

3. Actions de prévention :

- Auprès des élèves : interventions dans les classes, co interventions possibles avec enseignants/vie scolaire/AS/infirmière médecin/RASED/association (indications possibles de différentes modalités d'intervention ou de ressources existantes, telles que celles du CLEMI).
- Auprès des équipes : informations sur le repérage, les signes observables et qui alertent
- Le PsyEN doit s'appuyer sur un travail collectif faisant intervenir différents acteurs pour avoir une action sur le long terme, engageant la communauté éducative dans son ensemble (dont le personnel périscolaire, les AESH...), sur le parcours de l'élève.
- Auprès des parents : lors de cafés parents, en orientant vers des associations sensibilisées, des organismes de prise en charge de ces problématiques.

Exemple d'étude de cas en EDO

Eléments d'analyse de la situation :

Hadriel a été confronté à des contenus imagés pornographiques qui ont fait irruption dans sa psyché et perturbent sa vie au quotidien.

Cette exposition s'apparente à un vécu traumatique dans le sens où elle impacte au niveau cognitif ses fonctions exécutives (planification, inhibition, flexibilité mentale et mémoire de travail) et sa capacité attentionnelle. Des devoirs non rendus sont mentionnés, évaluations moins bien réussies, fixations de la pensée.

Ce vécu traumatique perturbe aussi son rythme veille/sommeil ainsi que ses relations interpersonnelles : une altercation avec un camarade est mentionnée en cours d'EPS.

Hadriel évoque une impossibilité d'évoquer cette situation dans le cadre familial, ce qui dénote à la fois du caractère tabou au sein de la cellule familiale mais aussi peut être de la difficulté ou de l'incapacité à le verbaliser à ses parents.

Recommandations :

- Entretien du PSYEN et rendez-vous de suivi pour Hadriel avec une préconisation éventuelle si les troubles persistent de prise en charge à l'extérieur.
- Entretien du PSYEN avec ses parents pour les informer de la gravité de la situation et de son impact à différents niveaux sur leur enfant. Information sur les précautions, ressources numériques informant des modalités de contrôle parental et vigilance à avoir en tant que parent : www.jeprotegemonenfant.gouv.fr

Actions de prévention :

- Propositions d'intervention par les acteurs de l'établissement et/ou des partenaires associatifs dans le cadre du CESCE (comité d'éducation à la santé et à la citoyenneté) de l'établissement sur la thématique de la santé mentale et du numérique.

- Associer les référents santé mentale de l'établissement à des temps de formation sur les signaux d'alerte au sein de l'établissement
- Propositions d'interventions par des membres du pôle PIMS de l'établissement (PSYEN, Infirmière, Médecin et assistante de service Social) sur des actions de sensibilisation auprès des élèves.

Épreuves d'admission en EDO : Quelques exemples de questions posées et abordées lors de l'épreuve « analyse de problématique »

* Dans quelle mesure le psychologue de l'Éducation nationale peut-il concilier ses missions d'accompagnement individuel des élèves en souffrance avec une action collective visant à améliorer durablement le climat scolaire au sein de l'établissement ?

* Rôle et positionnement du psychologue de l'Éducation nationale dans la gestion d'un événement grave (attentat, suicide, accident mortel...) survenu dans le cadre scolaire ? Vous vous attacherez à présenter son rôle lorsqu'ils surviennent. Vous préciserez les partenaires qui pourront être sollicités.

* Comment remédier aux phénomènes d'auto-censure de manière individuelle et collective ? Quels leviers et partenaires ?

* Comment le psychologue de l'Éducation nationale peut-il contribuer à rendre l'élève ou l'étudiant acteur de son parcours ?

* Dans quelle mesure les familles et les pairs influencent-ils la construction des projets d'orientation des adolescents. Quel rôle le psychologue de l'Éducation nationale peut-il jouer pour accompagner cette influence de manière positive ?

* Quels sont les principaux facteurs psychologiques qui fragilisent l'engagement scolaire des adolescents ? Comment le psychologue de l'Éducation nationale peut-il intervenir pour prévenir le décrochage et favoriser la résilience ?

Épreuves d'admission en EDA : Quelques exemples de questions posées et abordées lors de l'épreuve « analyse de problématique »

- Quels sont les leviers dont le psychologue de l'Éducation Nationale dispose pour concourir à une démarche d'accompagnement des familles et des équipes en école maternelle ?
- Quelles actions spécifiques au PSYEN peuvent être mises en place pour lutter contre le harcèlement scolaire ?
- Comment le psychologue de l'Éducation nationale peut-il contribuer à une inclusion effective des élèves en situation de handicap ?
- Comment le psychologue de l'Éducation nationale peut-il contribuer à l'amélioration du climat scolaire et du bien-être des élèves par des actions de prévention systémiques ?
- Quelles actions concrètes peuvent-être mises en place par le psychologue de l'Éducation Nationale pour favoriser la relation école-famille ?

- Quels sont les enjeux de la santé mentale à l'école et quelle est la place du psychologue de l'Éducation Nationale dans leur prise en compte, en lien avec les autres acteurs ?

Exemple d'étude d'une situation individuelle nécessitant une intervention du psychologue de l'Éducation nationale, spécialité EDO

SUJET : CLARA

Clara a 14 ans et se plaît, depuis son plus jeune âge, à démonter et remonter des moteurs avec son grand-père, mécanicien à la retraite. Lors des week-ends et des vacances scolaires chez ses grands-parents, elle aide son grand-père à faire la maintenance du matériel agricole, les engins comme les outils.

Depuis son entrée au collège, elle ne songe qu'à intégrer le bac pro maintenance des véhicules automobiles du lycée situé à proximité du domicile familial.

Son professeur principal de 3^{ème} a distribué en classe les fiches provisoires d'orientation à faire signer par les responsables légaux. Clara est très stressée par les échéances à venir concernant son orientation pour l'année prochaine.

Elle l'est d'autant plus que ses amies se moquent d'elle en permanence, lui rétorquant sans cesse qu'il s'agit d'une formation pour les garçons, que la mécanique, c'est avoir des ongles et les cheveux sales, porter des vêtements informels, et sentir l'huile de moteur.

Plus les mois passent et plus elle doute, au point d'avoir confié dernièrement à son professeur principal lors de l'entretien personnalisé d'orientation qu'il était sans doute préférable qu'elle se tourne, à contre-cœur, vers l'esthétique ou la puériculture.

Toutefois, les établissements proposant le CAP esthétique cosmétique parfumerie (ECP), le CAP accompagnement éducatif petite enfance (AEPE) ou le Bac Professionnel accompagnement soins et services à la personne (ASSP) se situent à plus de 50 kilomètres du domicile familial. Les parents de Clara ne sont pas enthousiastes à l'idée de la laisser partir si loin, si jeune.

Les résultats scolaires sont très convenables dans l'ensemble, au-dessus des moyennes de classe, légèrement meilleurs dans le domaine littéraire qu'en sciences.

QUESTIONS

- 1- **Quelle analyse faites-vous de la situation ?**
- 2- **Comment aidez-vous Clara à clarifier son projet d'orientation ?**
- 3- **Dans l'accompagnement de Clara et sa famille, sur quels interlocuteurs pouvez-vous vous appuyer et dans quel cadre ?**

Exemple d'étude d'une situation individuelle nécessitant une intervention du psychologue de l'Éducation nationale, spécialité EDA

SUJET : INÈS

Inès est une élève âgée de 10 ans et demi, scolarisée en classe de CM2 dans une école élémentaire située en zone rurale. L'école accueille un effectif réduit et fonctionne en lien étroit avec le collège de secteur. Inès est enfant unique et vit avec sa mère depuis la séparation parentale survenue il y a deux ans. Le père réside dans une autre région et les contacts sont irréguliers.

Le parcours scolaire d'Inès s'est déroulé jusque-là sans difficulté notable. Les enseignants des cycles précédents décrivent une élève appliquée, discrète et autonome. Depuis le CM1, une baisse progressive des résultats est observée, principalement en mathématiques, notamment dans les situations de résolution de problèmes et de raisonnement logique.

En classe, Inès semble souvent en retrait. Elle participe peu à l'oral, se déconcentre rapidement et paraît préoccupée. L'enseignante rapporte plusieurs épisodes de pleurs discrets et une irritabilité inhabituelle. Les relations avec les pairs sont limitées, Inès restant fréquemment seule lors des temps de récréation.

La mère d'Inès sollicite un rendez-vous avec l'école, évoquant des changements récents dans le comportement de sa fille : troubles du sommeil, repli sur elle-même, inquiétudes quant à l'entrée au collège. Elle s'interroge sur l'impact émotionnel de la séparation parentale et exprime son souhait d'être accompagnée.

Le directeur de l'école propose de faire appel au psychologue de l'Éducation nationale afin d'évaluer la situation, d'aider à la compréhension des difficultés d'Inès et d'accompagner l'équipe éducative dans la préparation de la transition vers le collège.

QUESTIONS :

- 1- Comment analysez-vous la situation d'Inès ?**
- 2- Quelles démarches d'évaluation et d'accompagnement le psychologue de l'Éducation nationale peut-il mettre en œuvre ?**
- 3- Comment le psychologue de l'Éducation nationale peut-il contribuer à la liaison école-collège ?**

Annexe 2

Textes réglementaires

Décret n° 2017-120 du 1er février 2017 modifié portant dispositions statutaires relatives aux psychologues de l'éducation nationale

Arrêté du 3 février 2017 fixant les modalités d'organisation des concours de recrutement des psychologues de l'éducation nationale

Arrêté du 10 août 2022 modifiant certaines modalités d'organisation des concours de recrutement des psychologues de l'éducation nationale

Composition du jury

La nomination des membres du jury fait l'objet d'un arrêté annuel. Lors de la session 2026, la répartition par corps d'origine a été la suivante :

Concours externe :

Membre de jury EDA	Femmes	Hommes	Total général
PSYCHOLOGUE DE L'ÉDUCATION NATIONALE	13	5	18
INSPECTEUR DE L'ÉDUCATION NATIONALE	5	6	11
INSPECTRICE D'ACADÉMIE	1		1
CONSEILLER PÉDAGOGIQUE		1	1
PERSONNEL DE DIRECTION	4	3	7
IGÉSR	1	1	2
Total Général	24	16	40

Membre de jury EDO	Femmes	Hommes	Total général
PSYCHOLOGUE DE L'ÉDUCATION NATIONALE	6	7	13
INSPECTEUR DE L'ÉDUCATION NATIONALE	7	4	11
INSPECTEUR GENERAL EDUC. , SPORT, RECH	1	1	2
PERSONNEL DE DIRECTION	7	4	10
PERSONNEL A COMPÉTENCES PARTICULIERES		1	1
CONSEILLER PRINCIPAL D'ÉDUCATION	1		1
PROFESSEUR DES ÉCOLES		1	1
Total Général	22	18	40

Concours 3^{ème} voie :

Membre de jury EDA	Femmes	Hommes	Total général
PSYCHOLOGUE DE L'ÉDUCATION NATIONALE	3	2	5
CONSEILLER PÉDAGOGIQUE		1	1
INSPECTEUR DE L'ÉDUCATION NATIONALE		2	2
INSPECTRICE D'ACADÉMIE	1		1
INSPECTEUR GÉNÉRAL DE L'ÉDUCATION.NATIONALE	1	1	2
Total général	5	6	11

Membre de jury EDO	Femmes	Hommes	Total général
PSYCHOLOGUE DE L'EDUCATION NATIONALE	3	3	6
INSPECTEUR DE L'EDUCATION NATIONALE	1	1	2
INSPECTEUR GENERAL EDUC. , SPORT, RECH	1	1	2
PERSONNEL DE DIRECTION	1	2	3
Total général	6	7	13

Annexe 3

Résultats aux épreuves d'admissibilité EDO/EDA aux deux concours

Concours Externe :

Session 2026 Concours Externe	PSYEN EDA "Connaissance du système éduca- tif"	PSYEN EDA "Étude de dossier"
Moyenne des candidats	11,82	13,17
Note minimum	5,50	5,60
Note maximum	20,00	18,40
Écart-type	3,34	2,70

Session 2026 Concours Externe	PSYEN EDO "Connaissance du système éduca- tif"	PSYEN EDO "Étude de dossier"
Moyenne des candidats	12,27	12,48
Note minimum	6,00	5,00
Note maximum	19,10	18,75
Ecart type	3,19	3,04

Concours 3^{ème} voie :

Session 2026 3 ^{ème} Concours	PSYEN EDA "Étude de dossier"
Moyenne des candidats	12,28
Note minimum	3,4
Note maximum	15,65
Écart-type	3,81

Session 2026 3 ^{ème} Concours	PSYEN EDO "Étude de dossier"
Moyenne des candidats	12
Note minimum	11
Note maximum	13
Écart-type	0

Bilan des épreuves d'admission EDO/EDA aux deux concours

Présents admission 2026 – Concours externe – PSYEN EDA

Épreuve	Moy	Max	Min	Ecart type
Analyse d'une problématique	12,19	20	2	4,31
Étude d'une situation	12,86	20	3	4,53
Moyenne des 2 épreuves	12,53			

Présents admission 2026 – Concours externe – PSYEN EDO

Épreuve	Moy	Max	Min	Ecart type
Analyse d'une problématique	13,06	20	1,5	4,38
Étude d'une situation	13,22	20	3,5	4,59
Moyenne des 2 épreuves	13,14			

Présents admission 2026 – Concours 3^{ème} voie – PSYEN EDA

Épreuve	Moy	Max	Min	Ecart type
Analyse d'une problématique	11,60	14,00	8,00	1,98
Étude d'une situation	15,90	20,00	11,50	3,29
Moyenne des 2 épreuves	13,75			

Présents admission 2026 – Concours 3^{ème} voie – PSYEN EDO

Épreuve	Moy	Max	Min	Ecart type
Analyse d'une problématique	16,50	17,00	16,00	0,5
Étude d'une situation	18,20	20,00	16,40	1,80
Moyenne des 2 épreuves	17,35			